

Session femmes

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1411

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SESSION FEMMES

Concrétisation des objectifs définis lors du 5^e Congrès national des femmes de janvier 1996, les 2 et 3 mai 1998 verront affluer dans la salle du Conseil national des déléguées de tous horizons, pour y tenir une session parlementaire. Cette réunion marque aussi le 150^e anniversaire de la Constitution fédérale, le 50^e anniversaire d'une session tenue à Berne en 1948 pour revendiquer haut et fort le suffrage féminin. Mais elle a principalement pour but, projetée vers l'avenir, d'affirmer tout aussi clairement que les femmes veulent définir des institutions sociales en prise directe sur la réalité qu'elles vivent au quotidien.

En musique

Mise sur pied par Femmes 2001 (ARGEF 2001), la communauté de travail qui s'est fixé pour tâche de veiller à ce que les résolutions, adoptées dans une belle unanimité lors du Congrès de Berne, ne restent pas lettre morte, cette session parlementaire de mai 1998 est une étape dans la participation active des femmes de Suisse à l'Expo 2001. Cette manifestation sera marquée par un échange continu entre le passé et l'avenir. Puisqu'on y commémorera également le 900^e anniversaire de la naissance de Hildegard de Bingen, musicienne et épistolière en contact suivi avec tous ceux qui exerçaient le pouvoir au XII^e siècle en Europe.

Thèses à définir

Et puisque, de même, sans se décourager, les participantes définiront des thèses relatives à la 11^e révision de l'AVS et à la prévoyance professionnelle des femmes, y compris celle des femmes qui n'exercent pas d'activité lucrative, dans l'optique de moduler les institutions sociales, indépendamment de l'état-civil. Des réflexions qui se profileront en pleine bataille pour la concrétisation de l'assurance maternité, mais qui se nourriront aussi des avancées réalisées par l'Union européenne dans ce domaine-clé. L'occasion de réitérer l'engagement des participantes en faveur de l'Europe. Si possible en présence d'une invitée de

marque issue de la Commission européenne.

Des pages suisses signées
Anne-Marie Ley

EN BREF, oct.97

Quotas: contre-projet à l'horizon. Le rejet catégorique de l'initiative «pour une représentation équitable des femmes au Conseil fédéral» par l'Exécutif fédéral avait suscité le courroux chez les femmes. La Commission des institutions politiques du Conseil national a décidé de lui opposer un contre-projet. La voix décisive de sa présidente, la socialiste bâloise Angeline Fankhauser, a donné l'élan nécessaire à cette entreprise.

La Faculté des sciences ouvre une inscription pour un poste de

MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

en chimie de l'environnement au
Département de chimie minérale,
analytique et appliquée

Charge: Il s'agit d'un poste à charge complète, consistant à appliquer la modélisation dynamique à l'échelle moléculaire et supramoléculaire aux biopolymères naturels et leurs interactions avec les particules des milieux environnementaux. Enseignement théorique et pratique de chimie analytique, chimie de l'environnement et chimie générale.

Titre exigé: doctorat en chimie

Entrée en fonction: 1^{er} avril 1998

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 1^{er} novembre 1997 à Mme Grosse, Département de chimie minérale, analytique et appliquée, 30 Quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 4, Suisse (Tél. (022) 702. 60. 53; Fax (022) 702. 60. 69) auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines que masculines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU ADJOINT

d'endocrinologie pédiatrique
rattaché au Département de pédiatrie

Charge: Il s'agit d'un poste à charge complète de médecin-chef de la division d'endocrinologie et de diabétologie pédiatriques et d'une charge partielle de professeur ordinaire (4/10) ou de professeur adjoint (3/10) comprenant les enseignements pré- et post-gradués et la formation continue ainsi que de l'enseignement aux patients, notamment dans le domaine de la diabétologie pédiatrique.

Le titulaire est responsable du développement de son domaine de recherche et de la coordination des projets de recherches des autres membres de la division.

Titre exigé: doctorat en médecine - spécialiste FMH en pédiatrie et en endocrinologie pédiatrique, ou autres titres jugés équivalents.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 1998 (ou à convenir).

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 7 novembre 1997 au doyen de la Faculté de médecine, Centre Médical Universitaire, 1, rue Michel-Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines que masculines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

5